

Commune de Montluel  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg-en-Bresse  
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20220828-2022\_08\_29\_004-DE  
Date de télétransmission : 31/08/2022  
Date de réception préfecture : 31/08/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-08-29-004**  
**Séance du 29 août 2022**

Date de convocation : 23 août 2022  
Date d'affichage de la convocation : 23 août 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO, Maire.**

**PRESENTS** : Anne FABIANO, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Pascal JUSSEAUME, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Patrick RENARD donne procuration à Franck GENILLON

**ABSENTS** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 26  
Pouvoirs : 3

**Objet** : Election des adjoints au Maire

**Rapporteur** : Anne FABIANO

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération n° 2022-02-29-003 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Vu l'élection de Madame Anne FABIANO en tant que Maire ce même jour ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

1<sup>er</sup> adjoint : M Christian GUILLEMOT  
2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Karine GARNIER  
3<sup>ème</sup> adjoint : M Mustafa SARIKAYA  
4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Christiane GUERRERO  
5<sup>ème</sup> adjoint : M Philippe BELAIR  
6<sup>ème</sup> adjoint : Mme Aurore SAMIER  
7<sup>ème</sup> adjoint : M Gilbert BARRIQUAND  
8<sup>ème</sup> adjoint : Mme Laurence RAVEROT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 26

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20220828-2022\_08\_29\_004-DE  
Date de télétransmission : 31/08/2022  
Date de réception préfecture : 31/08/2022

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- liste 1 : 26voix

Sont élus adjoints au maire : M Christian GUILLEMOT, Mme Karine GARNIER, M Mustafa SARIKAYA, Mme Christiane GUERRERO, M Philippe BELAIR, Mme Aurore SAMIER, M Gilbert BARRIQUAND, Mme Laurence RAVEROT

Ainsi fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire  
Anne FABIANO

Transmise en Préfecture le :  
Reçue en Préfecture le :  
Affichée le :

La Maire  
Anne FABIANO